



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 13 octobre 2020  
N°2020\_25696\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité et l'organisation des entreprises

---

*Service producteur* : Direction générale de l'Insee, Direction des statistiques d'entreprises (DSE),  
Département des synthèses sectorielles

Opportunité : avis favorable émis le 09 juin 2020 par la Commission « Entreprises et stratégie de marché »

Réunion du Comité du label du 03 juillet 2020 (commission « Entreprises » )

Commission	Entreprises
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2020
Publication JO	Oui

#### **Descriptif de l'opération**

Cette enquête, d'initiative nationale, a pour objectif de mesurer l'impact de la crise de la Covid19 sur l'activité de l'entreprise et son organisation, avant la disponibilité des sources usuelles (Esane, enquêtes thématiques récurrentes...) et en complément des indicateurs traditionnels (ICA notamment). L'enquête porte sur l'amont de l'activité (facteurs de production, dont la gestion et la disponibilité de la main d'œuvre, le télétravail, chaînes d'approvisionnement, investissements...) comme sur l'aval (baisse ou arrêt de la production, disparition de marchés, production de nouveaux produits, réorientations) pendant la période du confinement puis lors de la reprise.

Elle comporte un questionnement spécifique sur quatre marchés ayant été particulièrement sensibles à la crise : l'aéronautique, le spatial, l'automobile, la pharmacie

Pour ne pas alourdir la charge statistique des entreprises dans une période particulièrement tendue, cette enquête se limite à des questions presque exclusivement qualitatives, permettant de dresser un panorama du système productif marchand (hors agriculture et activités financières) pendant et après le confinement, mais ne nécessitant pas de recherches particulières de la part des répondants.

L'unité interrogée est l'unité légale et 50 000 unités légales seront interrogées.

Pour répondre à la demande des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et plus généralement de la société civile, cette enquête sera réalisée selon le calendrier suivant :

- lancement de l'enquête mi-septembre 2020
- premiers résultats début décembre 2020.

Le caractère obligatoire est demandé, mais l'enquête se fera avec une seule relance et sans contentieux.

Le descriptif de l'enquête est disponible sur le site du Cnis.

#### Justification de l'obligation

« Pour tenir ces délais extrêmement serrés, **le service enquêteur demande à ce que cette enquête bénéficie du label d'intérêt général accompagné de la mention « obligatoire »**, l'importance des enjeux pour le débat public et la nécessité de relances de non-réponse efficaces justifiant la demande de caractère « obligatoire ».

~~~

#### **Le Comité du label de la statistique publique assortit cet avis des recommandations ou observations suivantes :**

##### **Remarques générales**

- Malgré les délais contraints, une concertation fructueuse au sein du service de statistique public ait pu avoir lieu. Cependant, cette concertation n'a pas pu être complète et le Comité du label demande, en cas de reconduction de l'enquête, que la concertation soit élargie de façon à associer les partenaires sociaux.
- Le Comité du label recommande au service de mettre le fichier de l'enquête à disposition des chercheurs via le CASD dans un délai relativement bref compte tenu de la nature des données.
- L'articulation de cette enquête avec l'enquête mensuelle Acemo-Covid menée par la Dares devra être poursuivie. Le Comité du label a fait à ce sujet trois demandes :
  - recevoir une note décrivant les recouvrements d'entreprises interrogées par les 2 enquêtes selon la taille des entreprises
  - retravailler la partie « objectifs » des lettres-avis pour communiquer sur la complémentarité des enquêtes
  - développer un argumentaire pour ces entreprises qui seront interrogées dans les deux enquêtes
- Compte tenu de la suspension de l'enquête sur le secteur aéronautique pilotée par la DR d'Occitanie, il est prévu une extension de l'échantillon pour couvrir ce champ, extension qui ne fait pas partie de l'enquête examinée pour ses traitements aval. Le Comité du Label rappelle que le périmètre de la labellisation porte sur la seule enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises. La collecte des entreprises du domaine aéronautique pourra être couverte par le même numéro de visa, mais l'exploitation séparée qui sera réalisée par la DR Occitanie de l'Insee n'a pas pu être examinée par le Comité.

##### **Méthodologie**

- Au regard de la finesse des strates d'échantillonnage, le Comité du label demande au service de veiller à ce que la variabilité des poids n'engendre pas de la variance dans les estimateurs pour les strates de diffusion (qui seront nécessairement plus agrégées). Il recommande également de veiller à la robustesse des résultats dans le cas d'unités dont les poids finaux seraient importants.
- Le Comité du label souligne l'intérêt de mobiliser les sources administratives pour consolider les redressements. Il recommande au service de s'assurer de leur disponibilité dans le calendrier visé et de prévoir les moyens adéquats pour leur utilisation.

##### **Protocole de collecte**

- Le Comité du label suggère au service de mentionner les droits relatifs à l'application de la circulaire du 16 octobre 2015 dans le cartouche. Pour mémoire, cette circulaire autorise les entreprises de moins de 10 salariés à ne pas répondre à une enquête obligatoire si elles ont déjà répondu à une enquête obligatoire en cours d'année, dans le cas où l'enquête n'est pas soumise à un règlement européen.

- Compte tenu des risques accrus de non-réponse dans la période actuelle, le Comité du label demande à ce que le travail des gestionnaires porte en priorité sur la relance des non-répondants plutôt que sur le traitement de la non-réponse partielle. Il rappelle également l'importance de distinguer la non-réponse de la cessation d'activité des entreprises. Le Comité du label souhaitera être destinataire d'une note sur ces traitements de la non-réponse.

#### **Questionnaire**

- Le Comité du label a pris acte des délais tendus ayant conduit à l'élaboration du projet de questionnaire, sans consultation large des organisations professionnelles. Des propositions de modifications ont été mentionnées dans le relevé de décisions de la commission du 03 juillet 2020 et le Comité du label demande à ce que celles-ci soient prises en compte au mieux dans la version définitive du questionnaire.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'**enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises** et, par délégation du Président du Cris, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.

Cet avis est **valable pour l'année 2020**.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH